

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG UNIVERSITÄT FREIBURG

Faculté des lettres
Centre d'enseignement et de recherche
pour la formation à l'enseignement
au secondaire - CERF
Rue P.-A.-de-Faucigny 2
CH-1700 Fribourg

T +41 (0)26 300 76 00 cerf@unifr.ch www.unifr.ch/cerf

EN CAS DE PROBLEMES CONCERNANT:

> L'organisation des études dans la durée

Exemple : Impossibilité d'achever le programme en une année comme prévu, suite à un accident.

On s'adresse à une conseillère ou un conseiller aux études :

Mme Monique Castella, monique.castella@unifr.ch M. Roland-Pierre Pillonel-Wyrsch, roland.pillonel@unifr.ch

Les cas qui ne pourraient être traités par la conseillère ou le conseiller aux études, par exemple en raison de problèmes réglementaires, sont transmis au Conseil de Direction du CERF.

Les cours et laboratoires dispensés par le CERF

a) Problème concernant une séance d'un cours

Exemple : Absence à une séance de cours pour cause de maladie.

• On s'adresse directement à l'enseignante concernée ou à l'enseignant concerné qui juge de l'opportunité des mesures à prendre.

b) Problème plus général

Exemple : Inscriptions aux laboratoires et cours spécifiques

- On s'adresse au Conseil de Direction du CERF par l'intermédiaire du directeur:
 - M. Roland-Pierre Pillonel-Wyrsch, directeur, roland.pillonel@unifr.ch Les cas sont traités par le Conseil de Direction du CERF, et le cas échéant transmis aux enseignantes concernées ou aux enseignants concernés.

Les stages

Exemple : Difficultés d'horaires, difficultés de compréhension dans les attentes réciproques, etc.

 On s'adresse à la « lectrice de référence de l'école » ou au « lecteur de référence de l'école » (liste au verso).
 Les cas qui ne pourraient être traités par la lectrice de référence ou le lecteur de référence seront transmis au Conseil de direction. Ce dernier devra ensuite les transmettre avec préavis à la Commission d'évaluation.

ATTENTION: Il est contre-productif de s'adresser directement à la Commission d'évaluation ou à ses membres, sauf s'il s'agit de poser des questions générales concernant la rédaction des contrats de formation et des rapports de phase.



En effet, s'il s'agit d'un problème à résoudre, la Commission d'évaluation, selon ses statuts, ne peut prendre de décision sans un préavis du Conseil de Direction. Ce dernier demandera de toute façon à la lectrice de référence ou au lecteur de référence ainsi qu'à la responsable ou au responsable de l'enseignement de prendre position. S'adresser directement à la Commission d'évaluation reviendrait donc à retarder les décisions.

LECTRICES ET LECTEURS DE REFERENCE

Collège St Michel Dorothée Ayer

CSMI dorothee.ayer@unifr.ch 026 300 76 02

Collège du Sud Sylvie Jeanneret

CSUD et **EPAC Bulle** sylvie.jeanneret@unifr.ch 026 300 76 13

Gymnase Intercantonal Edmée Runtz-Christan

de la Broye – GYB edmee.runtz-christan@unifr.ch 026 300 76 07

Ecoles Professionnelles

EPAI Fribourg et

Haute Ecole d'Ingénierie et Philippe Genoud

d'Architecture Fribourg - HEIA philippe.genoud@unifr.ch 026 300 76 24

Ecole de Culture Générale Gonzague Yerly

ECGF gonzague.yerly@unifr.ch 026 300 76 09

Collège Ste Croix Eric Sanchez

CSCR eric.sanchez@unifr.ch 026 300 76 06

Roland Pillonel

roland.pillonel@unifr.ch 026 300 76 12

Collège de Gambach Pascale Spicher

CGAM pascale.spicher@unifr.ch 026 300 76 04